

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET DE
VALORISATION DU BASSIN DE LA BRESLE**

OBJET : conventionnement avec Festival de l'Oiseau, année 2020	<p>L'an deux mil vingt,</p> <p>Le 2 mars à 9h10, les membres du Comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL.</p> <p><u>Membres titulaires présents</u> : M. Gérard CHAIDRON, M. Dany DELABOUGLISE (<i>membre suppléant M. QUÉNOT, titulaire</i>), M. Alain DESFOSES, M. Thierry HEBERT, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Mme Colette MICHAUX, M. Patrick PERIMONY, M. Christian ROUSSEL.</p> <p><u>Membres titulaires absents/excusés</u> : M. William BOUS, M. Jean-Manuel BUQUET, M. Arnaud DECHEZELLES, M. Jean-Louis DOR, M. Patrick FIZET, M. Jean Claude QUÉNOT, M. François THIVERNY.</p>
DATE DE LA CONVOCATION :	<p><u>- Convention d'animation avec le Festival de l'Oiseau - année 2020</u></p>
20/02/2020	<p>Comme chaque année, les services du SMAB dispensent des animations à caractère culturel et/ou touristique, sur le bassin versant, à l'occasion des sorties « nature » organisées pour le compte du Festival de l'Oiseau, durant son festival annuel.</p>
NOMBRE DE TITULAIRES : 14	<p><i>Dans la mesure où ces animations ont lieu sur le territoire de la CCVS et afin de ne pas bloquer ces manifestations, les membres du Comité syndical souhaitent que soit indiqué à la CCVS, le coût d'animation induit et pris en charge par le SMAB pour les animations qui seront faites durant ce festival sur leur territoire.</i></p>
En exercice 14	<p><i>A l'unanimité, les membres du conseil syndical :</i></p>
Présents 8	<p><i>- autorisent Mme la Présidente à signer la convention avec le Festival de</i></p>
Votants 8	<p><i>l'Oiseau, pour l'année 2020, annexée à la présente.</i></p>

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat
Acte exécutoire le : **04 MAR. 2020**
la Présidente du Syndicat mixte,
Mme Virginie LUCOT-AVRIL

**Pour extrait conforme,
la Présidente du Syndicat,
Mme Virginie LUCOT-AVRIL**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)**
3, rue Sœur Badiou - 76300 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 www.epib-bresle.com

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)**
3, rue Sœur Badiou - 76300 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 www.epib-bresle.com



CONVENTION 2020

Sorties Nature

REÇU LE 03 MAI 2020

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Association du Festival de l'Oiseau et de la Nature – Picardie – Baie de Somme – Abbeville, Association Loi 1901 dont le siège est à Abbeville, 20 rue du Chevalier de la Barre,
Représentée par **Monsieur Henri SANNIER, Président**

- d'une part -

Et le **Syndicat Mixte d'Aménagement, de gestion et de valorisation du bassin versant de la Bresle**

Représenté par Madame Virginie LUCOT AVRIL

- d'autre part -

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Organisatrice du 30^{ème} Festival de l'Oiseau du 11 au 19 avril, l'Association du Festival de l'Oiseau et de la Nature – Picardie – Baie de Somme – Abbeville permet à d'autres associations de commercialiser sous son « label », pendant cette période, des prestations à caractère culturel et/ou touristique (sorties nature).

Dans le cadre du 30^{ème} Festival, le Syndicat Mixte d'Aménagement, de gestion et de valorisation du bassin versant de la Bresle propose les sorties suivantes :

Activité	Date	Places totale
Les invertébrés de la Vallée de la Bresle	Le mercredi 15 avril / De 14:30 à 17:00	12
Les invertébrés de la Vallée de la Bresle	Le mardi 14 avril / De 14:30 à 17:00	12
Les invertébrés de la Vallée de la Bresle	Le jeudi 16 avril / De 14:30 à 17:00	12
Les invertébrés de la Vallée de la Bresle	Le lundi 13 avril / De 14:30 à 17:00	12
Les invertébrés de la Vallée de la Bresle	Le vendredi 17 avril / De 14:30 à 17:00	12
Les poissons migrateurs de la Bresle	Le mardi 14 avril / De 9:30 à 11:30	15
Les poissons migrateurs de la Bresle	Le jeudi 15 avril / De 9:30 à 11:30	15

CONDITIONS MATERIELLES ET FINANCIERES

Seules les sorties mentionnées ci-dessus seront intégrées au programme 2020 Le nombre de places mises en vente est celui mentionné dans les fiches de renseignements que vous nous avez transmises, et ne **pourra plus être modifié après la mise en ligne** (sauf exception majeure et en accord avec nos services).

Il est convenu entre les parties que l'Association du Festival fournira au public pouvant être concerné toutes informations sur les conditions matérielles et financières des prestations offertes par le prestataire.

L'Association du Festival assurera la communication (magazine diffusé à 27.000 exemplaires, réseaux sociaux, site internet...), la commercialisation et notamment les réservations, ventes et encaissements de billets **dont elle remettra 20 % du produit au prestataire**. Toute réservation d'une sortie présente dans le programme du Festival doit être effectuée par le biais de nos services (par internet ou par téléphone). Vous pouvez également vous-même prendre la réservation via notre site internet en direct avec le client.

Les recettes permettront de couvrir les frais divers engagés par le Festival autour de la dite prestation (frais de communication, billetterie, commission et frais bancaires pour les ventes par Internet, etc...).

L'Association du Festival mettra à disposition du matériel siglé « Festival de l'Oiseau ». Ce matériel devra être restitué au plus tard le 31 mai. Dans le cas contraire, leur coût sera déduit de la commission versée au prestataire.

Festival de l'Oiseau et de la Nature – Picardie – Baie de Somme – Abbeville
20 rue du Chevalier de la Barre- 80142 ABBEVILLE CEDEX
Tél. : 03 22 24 02 02 - Fax : 03 22 25 47 97

E.Mail : contact@festival-oiseau-nature.com - www.festival-oiseau-nature.com

RESERVATIONS / ORGANISATION

Afin de consulter l'état des réservations sur vos sorties, vous disposez d'un accès privé via le site internet du Festival : <http://www.festival-oiseau-nature.com/mon-compte/accueil>. Il appartient à Virginie LUCOT AVRIL de s'informer et de communiquer la liste des participants au guide concerné en se connectant grâce à son identifiant institution.bresle@wanadoo.fr et à son mot de passe **Festival** (ces identifiants ne sont valables que s'ils n'ont pas été modifiés par vos soins précédemment). Virginie LUCOT AVRIL est libre de communiquer ou non son identifiant et / ou son mot de passe à ses salariés pour leur permettre l'accès à cette rubrique. Ces informations peuvent être modifiées à la convenance de Virginie LUCOT AVRIL en en faisant la demande au Festival. Selon la politique de confidentialité, les données mentionnées dans les listings de réservation (coordonnées des clients) ne peuvent pas être utilisées par les guides et/ou les structures en dehors du Festival.

FACTURATION

Le Festival encaisse l'intégralité des paiements des clients. Si vous percevez des paiements pendant la manifestation (personnes n'ayant pas eu le temps de régler avant la sortie par exemple), les paiements doivent nous être restitués à l'issue de la manifestation. Un bilan sera fait après le Festival afin de comptabiliser l'ensemble des recettes perçues par les deux parties. Une facture devra ensuite être établie, déduction faite de la commission du Festival (facturation sur tarif de vente TTC).

Toute facture ou justificatif devra être envoyé à l'Association du Festival avant le 31 mai. En l'absence de ces documents, et passé ce délai, aucun paiement ne pourra être effectué.

SECURITE ET ASSURANCES

Le Syndicat Mixte d'Aménagement, de gestion et de valorisation du bassin versant de la Bresle s'engage à mettre à disposition de son (ses) guide(s) encadrant des sorties dans le cadre du Festival un équipement permettant la sécurité des clients, et s'engage à ce que les guides encadrant les activités sportives puissent justifier du diplôme adéquat.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement, de gestion et de valorisation du bassin versant de la Bresle s'engage à souscrire un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile découlant de ses activités. Une attestation devra nous être fournie.

Ce service est exclusif de toute participation de l'Association du Festival quant à l'organisation proprement dite des prestations fournies au public.

Il est expressément convenu que le « label » Festival de l'Oiseau et les services rendus par l'Association du Festival de l'Oiseau et de la Nature – Baie de Somme – Picardie – Abbeville ne sauraient engager la responsabilité de celle-ci vis à vis tant de Virginie LUCOT AVRIL que de ses clients et plus généralement de quiconque pour les prestations que cette dernière propose pendant le Festival.

Fait à Abbeville, le 19 février 2020
En deux exemplaires
Dont une pour chacune des parties

Virginie LUCOT AVRIL
Syndicat Mixte d'Aménagement, de gestion et de valorisation
du bassin versant de la Bresle

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)**
3, rue Soeur Badou - 76390 AUMALE
Tél : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com



Le Président
Henri SANNIER

Festival de l'Oiseau et de la Nature – Picardie – Baie de Somme – Abbeville
20 rue du Chevalier de la Barre- 80142 ABBEVILLE CEDEX
Tél : 03 22 24 02 02 - Fax : 03 22 25 47 97
E.Mail : contact@festival-oiseau-nature.com - www.festival-oiseau-nature.com